

Conseil de quartier Couronne rurale

Procès-verbal de la séance publique tenue le 1^{er} juin 2015 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue St-Eugène à La Tuque

Étaient présents : Monsieur Claude Gagnon, président
 Madame Denise Hébert, membre
 Messieurs François Spain, membre
 Michel Alain, membre
 Gordon Stuart, membre

Invités : Messieurs : Marco Lethiecq, directeur général
 Marc Fillion, surintendant, Travaux publics
 Sylvain Hénault, superviseur en environnement

Madame Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président monsieur Claude Gagnon ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux officiers municipaux invités, aux membres du conseil de quartier ainsi qu'aux cinq (5) contribuables présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Gordon Stuart
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants à l'item « divers » :

- a) Chemin Contour-du-Lac-à-Beauce
- b) Pacte rural

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adopté de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 mai 2014
- 4. Suivi au procès-verbal
- 5. Dossier environnement
 - 5.1 Bilan au 31 décembre 2014
 - 5.2 Plan d'action 2015
- 6. Travaux de voirie
 - 6.1 Bilan au 31 décembre 2014
 - 6.2 Travaux à venir
- 7. Dossiers divers de la Couronne rurale
- 8. Divers
- 9. Période de questions du public
- 10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2014

Le d.g. M. Marco Lethiecq fait un résumé et suivi du procès-verbal du 12 mai 2014.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Michel Alain

APPUYÉ PAR monsieur Alain Cloutier

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien de particulier à signaler.

Par contre, le d.g. souligne que les sommes prévues au budget pour les travaux de voirie cette année ne sont pas de la même ampleur que celles allouées l'an passé pour ces deux raisons :

- Réfection sur le rang Ouest à La Croche afin de le rendre sécuritaire en raison du détournement de la circulation de la Route 10 qui passait par le rang Est;
- Coupure du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire dès l'automne passé au niveau des différents travaux de voirie, et à ce moment, nous avons dû diminuer le budget de 400 000 \$. Pour cette année le manque à gagner est de 1 M\$ selon le nouveau pacte fiscal.

Questions ou commentaires

Q : M. Gordon Stuart demande à quel moment la ville prévoit procéder au traitement des panneaux en bois aux entrées de la ville.

R : M. Lethiecq mentionne que la firme Hydrospec ayant fait l'installation de ces panneaux avait l'engagement à les entretenir pour les sept prochaines années. Nous avons dû faire certaines pressions. Un plan d'action avec un calendrier des travaux pour la restauration des trois affiches est à venir.

Q : M. Gordon Stuart mentionne une entente entre Solifar et la zec Wessoneau pour l'utilisation du chemin Rivières-aux-Rats d'une année et il verse un montant pour cet usage. Étant donné la réfection du barrage du lac Cinconsine, Hydro-Québec se charge de l'entretien du chemin depuis l'an passé.

Q : Un citoyen porte à l'attention du conseiller les excès de vitesse qui perdurent sur la route 155 Sud.

R : M. Lethiecq souligne que des demandes de surveillance policière sont faites auprès de la Sûreté du Québec. Par contre, la problématique pourrait être corrigée par une voie d'évitement, mais à ce jour il y a toujours des discussions entre le ministère des Transports du Québec et les propriétaires des terrains. Pour l'instant, toutes les représentations auprès de la Sûreté du Québec et des instances gouvernementales ont été entreprises par la Ville. M. Filion ajoute que le MTQ n'a pas prévu déplacer le panneau à message variable installé à la sortie de la voie de contournement de la route 155 Sud ou procéder à l'installation d'un nouveau, et ce, à la suite d'une demande faite auprès d'eux l'an passé.

Q : M. François Spain demande s'il est possible d'installer un panneau de limite de vitesse à 70 km/h comme celui affiché dans le secteur de la municipalité de Grandes-Piles.

R : M. Lethiecq mentionne que l'installation de panneau de signalisation relève du MTQ. Cette limite de vitesse est en vigueur puisque la route longe la municipalité tandis que le secteur du Lac-à-Beauce n'est pas considéré tel quel et c'est pour cette raison que nous ne retrouvons pas cette signalisation.

5. DOSSIER ENVIRONNEMENT

Monsieur Sylvain Hénault, superviseur en environnement présente un bref rapport au 31 décembre 2014 et le plan d'action 2015 en environnement.

5.1 Bilan au 31 décembre 2014

- Programme provincial de vente de végétaux (MRN et OBV) n'existe plus depuis 2 ans. Poursuite du programme municipal pour permettre aux propriétaires de poursuivre la revégétalisation de leur terrain (5 espèces offertes à 1,50 \$ en 2013, 15 en 2014). Plus de 3 000 arbustes distribués en 2014;
- Inventaire des terrains potentiellement contaminés appartenant à Ville de La Tuque est terminé (passifs environnementaux des sols contaminés), bilan positif;
- Création du service de l'environnement
- Nouvel inspecteur depuis juin 2014;
- Réalisation des travaux pour le traitement des eaux usées du secteur de la rue Bérubé;
- Mise en place de la collecte sélective à Parent;
- Projet de mise en valeur d'habitat faunique (secteur ski de fond) en collaboration avec BVSM et des élèves de l'École Jacques-Buteux;
- Accompagnement du Camping Latuquois dans leur démarche environnementale;
- Récupération des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) depuis juin 2014;
- Foresterie urbaine;
- Mise en place de la collecte du plastique agricole
- Mise à jour de la section Environnement du site web de Ville de La Tuque.

La Croche

- Poursuite de la caractérisation de la qualité de l'eau de la rivière Croche par BVSM (2013-2014). Analyses plus poussées (13 échantillonnages – 8 stations) – problématiques au niveau de la qualité de l'eau;
- Caractérisation de la bande riveraine (végétation, accès aux animaux).

Lac à Beauce

- Fin des inspections;
- Tous les terrains ont été inspectés;
- Peu d'installations septiques semblaient non conformes à la réglementation (10 %);
- Collaboration de la plupart des propriétaires;
- Quelques ventes suite aux inspections;
- Arrimage des travaux de voirie avec les problématiques environnementales

Lac Wayagamac

- Inspection des terrains riverains;
- Poursuite du plan d'action en collaboration avec des trappeurs pour la capture des castors et le démantèlement des barrages à problème, difficulté de mise en place.

5.2 Plan d'action 2015

- Bonification du programme municipal d'offre de végétaux à bas prix (17 espèces en 2015);
- Révision du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de l'Agglomération, pour 5 ans;
- Suivi de la collecte des plastiques agricoles auprès des agriculteurs;
- Mise à jour du Guide du riverain;
- Création de dépliants d'information en environnement;
- Mise à jour section Environnement du site web de Ville de La Tuque.

La Croche

- Poursuite du plan d'action sur 3 ans pour la rivière Croche :
 - Analyse et inspection des tributaires identifiées comme problématiques.

Lac à Beauce

- Suivi et accompagnement des résidents;
- Relance pour les installations septiques non conformes;
- Suivi réseau de drainage.

Lac Wayagamac

- Inspection des propriétés riveraines;
- Suivi des affluents;
- Collaboration avec les trappeurs en fonction de leur territoire de trappe.

Questions ou commentaires

Q : Mme Denise Hébert demande si des actions sont prévues quant aux nuisances sur la rue Bourassa.

R : M. Hénault mentionne que le dossier a été pris en charge par le service de l'inspection qui va en assurer un suivi.

Q : M. Alain Cloutier demande si nous avons des chiffres à présenter pour faire suite au bilan du recensement des inspections au Lac-à-Beauce.

R : M. Hénault mentionne qu'à ce moment il n'a pas ces données, mais habituellement elles sont présentées à l'assemblée générale annuelle de l'association.

Q : M. Alain Cloutier demande les statistiques de la vente des espèces de végétaux pour cette année (17) versus l'an passé (15).

R : M. Hénault souligne que ce nombre se maintient, mais pour le moment il ne détient pas ces statistiques. Par contre, les gens de certains secteurs se procurent ces végétaux par rapport à d'autres secteurs. Ils sont de plus en plus conscientisés et les coûts sont très abordables pour obtenir ces végétaux.

Q : Est-ce que d'autres lacs ont été identifiés?

R : M. Hénault précise qu'il y a 17 lacs identifiés, dont le lac Wayagamac. Le lac Chat a été fait et le lac au Brochet en partie. Donc, nous laissons ce secteur pour les inspections au lac Wayagamac et possiblement nous allons retourner dans le secteur sud pour terminer le lac au Brochet et Touladi ainsi que d'autres lacs entre autres les lacs Mauser et Dandurand dans le secteur de Parent. Il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs résidences et terrains à inspecter sur ces 17 lacs selon une procédure établie. De plus, la collaboration des résidents facilite grandement notre travail.

6. TRAVAUX DE VOIRIE

Le surintendant aux Travaux publics, monsieur Marc Filion présente le bilan des travaux de voirie effectués en 2014 et les travaux prévus pour cette année.

6.1 Bilan au 31 décembre 2014

Secteur Sud (Lac à Beauce / Lac Clair / Voie-Ferrée) :

- Débroussaillage sur 40 km linéaires sur chemin de la Voie-Ferrée : 9 000\$
- Réfection mineure sur chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce (Déplacement d'un ponceau à la demande d'un propriétaire)

Centre communautaire Carignan :

- Réfection des deux entrées de béton en façade

Rue Bourassa :

- Réaménagement de 2 300 m de fossés et accotements

6.2 Travaux à venir

Centre communautaire Carignan :

- Remplacement de 8 fenêtres
- Remplacement du système de chauffage

Voirie :

- Nous allons procéder à des réfections ou au recouvrement du chemin du secteur du Lac à Beauce pour un montant de ± 30 000\$.
- De même, un montant 30 000\$ sera affecté aux secteurs des Hamelin et des Pionniers.
- Installation de capteurs d'eau sur le chemin des Pionniers.

* Nous sommes encore à la recherche de matériel pour le rechargement de la côte du barrage de la rue Bourassa ou un montant de 20 000\$ est prévu.

- M. Jean-Yves Hébert mentionne la présence possible d'une gravière dans le secteur du chemin du lac Long. M. Filion en prend bonne note et il communiquera avec lui afin de pouvoir vérifier.

Questions ou commentaires

Voici les demandes de Mme Denise Hébert :

- Installation de glissière de sécurité entre le kilomètre 3 et 3.6 du fait que la rivière est à proximité et à certains endroits il y a entre 10 à 20 pieds d'eau.
R : M. Filion mentionne qu'une estimation serait effectuée.
- Au kilomètre 5.8, installation d'un tuyau longeant la côte et par la suite appliquer du gravier vu l'impossibilité de dynamiter, par le fait même il y aurait élargissement du bas de la côte.
R : M. Filion en prend note et explique qu'habituellement dans ces situations nous coupons un ponceau de la moitié sur le sens de la longueur et par la suite nous ajoutons du gravier sur le dessus.
- Manque de boulons à certains endroits sur les travers en métal du pont suspendu. Un citoyen ajoute que cette situation perdure depuis quatre ans. Une demande avait déjà été faite en ce sens.
R : M. Filion mentionne que le Service technique s'affaire auprès du MTQ afin qu'il corrige les déficiences sur le pont.
- Procéder à l'identification des ponceaux. Au printemps, lorsque nous signalons qu'un ponceau est obstrué, cela peut prendre un certain temps avant de le débloquer, cette situation endommage le chemin et les coûts de réfection sont plus élevés. Ce printemps, l'autobus scolaire a été trois jours sans pouvoir nous assurer le service.
R : M. Filion mentionne que nous comprenons cette situation, mais le dégel arrive partout en même temps et nous devons établir des priorités. À ce même moment, nous avons d'autres problématiques dans différents chemins. De plus, depuis le début de l'année nous avons eu plus de 150 dégels d'aqueduc et 24 fuites d'eau en ce moment.
M. Lethiecq ajoute que l'ensemble des montants prévus l'an passé pour la réfection des chemins des Hamelin, du Contour-du-Lac-à-Beauce et Touladi ont été engagés dans la réfection du rang Ouest afin de rendre cette route sécuritaire pour le transport forestier. De plus, nous avons subi une coupure au niveau du pacte fiscal et nous sommes une des cinq villes au Québec ayant eu des coupures de plus 1,5 % représentant 1,4 M\$. Le montant prévu cette année pour le chemin du Contour-Lac-à-Beauce est de 30 000 \$ de même que sur le chemin des Hamelin. Devons-nous continuer la réfection déjà amorcée ou aller au-delà du 90. Nous vous en laissons le choix, si vous avez des préférences nous sommes à l'écoute de toute suggestion.

- A constaté que le secteur de la rue Bourassa n'a pas été inclus au règlement modifiant la délimitation du secteur urbain où l'usage des armes à feu est interdit. Les citoyens de ce secteur ont constaté que les gens se servent de leurs armes à feu très tôt le matin et que ceux demeurant plus près de la rivière reçoivent des projectiles sur leur terrain ou toiture. Elle souhaite que ce secteur soit inclus dans cette zone afin d'y interdire l'usage des armes à feu.

R : M. Lethiecq mentionne qu'à la suite de ces commentaires apportés lors de la dernière assemblée publique, des vérifications ont été faites. Il explique qu'à l'époque de l'adoption du règlement, le périmètre a été délimité selon les limites de la ville et l'autre partie était considéré territoire non organisé (TNO) où la pratique de la chasse était très importante. Considérant l'augmentation de la densité de la population et des activités à proximité des sentiers de ski de fond et de raquettes ainsi que la piste cyclable, c'est pour cette raison que ces secteurs ont été englobés dans la nouvelle délimitation et que la rive ouest n'a pas été touchée, car elle a toujours été considérée comme TNO où la chasse était permise sur l'ensemble du territoire. Il termine en soulignant qu'une vérification sera faite suite aux différents commentaires émis, car les citoyens souhaitent que ce secteur soit inclus dans la délimitation interdisant l'usage des armes à feu.

Q : Un citoyen démontre son insatisfaction vis-à-vis les travaux d'entretien et de réparations réalisés sur le chemin des Hamelin et prétend que les employés municipaux bâclent les travaux. Il considère que ce secteur est délaissé dans les priorités des travaux de voirie et que les demandes sont toujours reportées. De plus, il ajoute que les boîtes postales sont instables, des plaintes ont été effectuées auprès de Postes Canada, mais aucun retour de leur part. Toutefois, il est satisfait de la pose du luminaire par la Ville. Il termine en signalant qu'un citoyen dépose toujours la neige de sa cour sur la borne-fontaine sèche et qu'un autre citoyen fait de même sur le ponceau de 48 pouces.

R : M. Filion mentionne la transmission d'une correspondance auprès du contrevenant par le Service incendie l'avisant de cesser de déposer la neige sur la borne-fontaine sèche et en assure un suivi. Nous faisons également des représentations auprès de Postes Canada pour qu'il corrige la situation quant aux boîtes postales puis aucun retour de leur part.

Q : Un citoyen demande d'installation de panneaux afin de ne pas utiliser les freins moteurs le long de la voie de contournement.

R : Une demande sera placée auprès du MTQ.

Pour faire suite aux commentaires émis à l'égard des demandes de travaux sur le chemin des Hamelin (débroussaillage, ponceaux et différentes réparations sur la chaussée), une vérification sera faite auprès du représentant de ce secteur pour établir un plan d'action.

7. DOSSIERS DIVERS DE LA COURONNE RURALE

Les sujets ont été traités au moment de la présentation des travaux de voirie à l'item 6.

8. DIVERS

a) Chemin Contour-du-Lac-à-Beauce

Q : M. Alain Cloutier demande si des travaux sont prévus vers le rond-point au bout du chemin où il y a détérioration de la chaussée.

R : M. Filion rappelle le montant de 30 000 \$ affecté à ce chemin et que nous avons la possibilité de l'injecter à cet endroit. M. Lethiecq ajoute qu'un programme d'auscultation de la chaussée a été prévu cette année afin de nous permettre d'obtenir l'état de la plupart des chemins. De cette façon, nous allons pouvoir déterminer les secteurs les plus critiques et déterminer la priorité des travaux de réfection. Les sommes de 80 000 \$ prévues pour la réfection de chacun des chemins (Contour-Lac-à-Beauce et Beaumont) ont été retranchées de 55 %.

Q : M. Alain Cloutier nous informe de la présence de vallons sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce aux kilomètres 50 et 208 et que des cônes ont été placés à ces endroits afin d'en informer les utilisateurs. Il est d'avis que des correctifs devront être apportés afin de rendre le chemin plus sécuritaire.

De plus, il pense que nous ne devons pas utiliser le peigne sur les chemins asphaltés en période hivernale lorsque le chemin est glacé ou en période de dégel, car cela occasionne des bris sur la chaussée.

R : M. Lethiecq lui répond que nous prenons note de ces commentaires et que nous allons vérifier pour favoriser une autre alternative.

Q : M. Alain Cloutier souligne la présentation du résumé des coûts pour la réfection du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce à l'association l'an passé et demande si ce document a été soumis et approuvé par le conseil municipal et qu'elle a été leur opinion.

R : M. Lethiecq lui répond que le document a été déposé, mais n'a pas été approuvé. Le conseil estime que le plan est intéressant. Par contre, le dépôt a coïncidé avec la réduction du pacte fiscal, malheureusement l'enveloppe budgétaire pour la réfection des chemins a dû être réduite.

Q : Un citoyen demande si ces diminutions de la part des instances gouvernementales sont récurrentes.

R : M. Lethiecq lui répond qu'il y a de fortes possibilités. Des citoyens font part de leur mécontentement face à cette situation, car ils sont d'avis qu'il y a déjà depuis plusieurs années que des réfections auraient dû être réalisées et elles sont encore reportées.

Q : M. Alain Cloutier demande s'il est possible d'établir un plan de réfection qui tient compte de la réalité actuelle pour les années à venir du fait que le plan déposé ne sera pas réalisé à cause du contexte économique.

R : M. Lethiecq rappelle comme mentionné plus tôt, que l'établissement du programme d'auscultation des chaussées va nous faire connaître les déficiences, par la suite un plan d'action sera produit et soumis au conseil puis présenté à l'association. Nous serons en mesure de vous présenter, cet automne ou au printemps prochain, un plan de réfection plus réaliste en fonction du pacte fiscal.

Q : M. Alain Cloutier ajoute que lors de la présentation du plan de réfection à l'association, il était indiqué sur le document la valeur totale des propriétés au bas du tableau ainsi que le montant total perçu en taxes de ces propriétaires. Il demande de quelle façon nous pouvons produire ces données et si c'est compliqué d'obtenir ces résultats.

R : M. Lethiecq lui répond que c'est à partir d'un logiciel. Par la sélection d'un secteur, nous pouvons avoir la possibilité d'obtenir la valeur des propriétés et ce que cela génère en termes de taxes. M. Cloutier demande si à partir du système informatique nous avons la possibilité de sélectionner une rue et obtenir ces totaux. M. Lethiecq mentionne que nous pouvons savoir la valeur totale foncière et les totaux des taxes foncières perçues pour ces rues. Il ajoute que nous fonctionnons de cette façon avec les associations lorsqu'ils veulent faire une réflexion sur les coûts d'entretien ou de réfection des chemins forestiers. M. Cloutier souligne qu'il avait déjà fait une demande voilà quelques années dans ce sens et nous l'avions informé que cela n'était pas possible, peut-être avec le changement de technologie il serait envisageable d'obtenir ces données alors il fera une demande en ce sens.

b) Pacte rural

Q : M. Gordon Stuart demande si le programme du Pacte rural est prolongé et ce qu'il advient du CLD.

R : M. Lethiecq précise que le programme actuel prend fin le 31 mars 2015. Le gouvernement du Québec a créé le nouveau fonds du développement du territoire comportant une enveloppe budgétaire de 833 000 \$ incluant l'ancien Pacte rural, l'agent rural, l'aide aux MRC, le CLD, et le fonds de développement régional qui était géré par la Conférence régionale des élus (CRÉ). Les modalités du programme sont à venir d'ici quelques mois et selon les dispositions de la Loi 28 les municipalités auront plus d'autonomie. Les MRC et agglomération ne seront plus tenues de maintenir un poste de conseiller rural. Nous avons récupéré temporairement un employé de la CRÉ sur une enveloppe résiduelle du fonds, et ce, jusqu'en septembre. Cette affectation pourrait être prolongée dépendamment si le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles débloque de nouveaux fonds. Il termine, en stipulant que des mises à candidatures sont à venir pour pourvoir à deux postes créés au sein du Service de développement économique et forestier (SDÉF La Tuque).

Q : M. Gordon Stuart poursuit en demandant si chaque ville bénéficiera d'une enveloppe pour ce nouveau fonds ou si l'enveloppe sera régionale et répartie à l'ensemble des municipalités.

R : M. Lethiecq mentionne que les enveloppes régionales ont été abolies et chaque ville disposera de sa propre enveloppe budgétaire, dont 833 000 \$ pour cette année. Il rappelle que les modalités sont à venir et à ce jour nous n'avons aucun renseignement.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Q : Un citoyen demande si le quai installé sur la rivière Saint-Maurice est sous responsabilité municipale et si nous tenons le dénombrement des embarcations.

R : M. Lethiecq souligne que la marina est sous responsabilité municipale. L'an passé, nous avons dénombré 85 embarcations et l'année d'avant 56. Nous détenons les statistiques par date, le type d'embarcation, si les personnes ont séjourné ou non. M. Gagnon mentionne que le balisage réalisé à ce jour est un projet à l'étude. M. Lethiecq ajoute que deux problématiques ont été identifiées. Comme mentionné par M. Gagnon, c'est un projet pilote de cinq ans. Par ailleurs, il doit y avoir une entente avec Hydro-Québec qui doit nous garantir un débit de 450 m³. À ce jour, des discussions sont en cours.

Q : Un citoyen demande quel est le fonctionnement de la surveillance en ce qui a trait au dépôt de la neige sur les infrastructures publiques.

R : M. Lethiecq mentionne que la Ville a procédé au recrutement de la firme Sécurité de Francheville inc. Les agents procèdent à de la surveillance durant les périodes de la journée ciblée, soit tôt le matin ou le soir à compter de 17 h, et ce, selon les accumulations lors de chute de neige. M. Filion ajoute que depuis deux ans nous avons constaté une diminution des contrevenants.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Gordon Stuart

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE la levée de l'assemblée soit à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Claude Gagnon, conseiller



Sylvie Ruel, greffière adjointe